



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 110

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS  
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION "MUSIQUE EN LIBERTÉ"**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, souhaite mettre en place au sein du conservatoire communautaire un projet sur le thème de la trompette à destination des élèves,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves participants de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger, de partager et de se projeter pour les plus jeunes en écoutant les plus avancés,

Considérant que l'association « Musique en Liberté », avec Samir FERHANI, trompettiste, est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master-class « trompette »,

En application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « Musique en Liberté », dont le siège social se situe à SAINT-SAULVE (59880), 22 rue du Marquis, ayant pour objet la programmation d'une master-class trompette le samedi 11 mars 2023, au conservatoire communautaire dans les locaux du site musique de Béthune et ce pour un montant de 750 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « Musique en Liberté », dont le siège social se situe à SAINT-SAULVE (59880), 22 rue du Marquis, ayant pour objet la programmation d'une master-class « trompette » le samedi 11 mars 2023, au conservatoire communautaire dans les locaux du site musique de Béthune et ce pour un montant de 750 € net de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**16.FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **16.FEV. 2023**

Et de la publication le : **16.FEV. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**